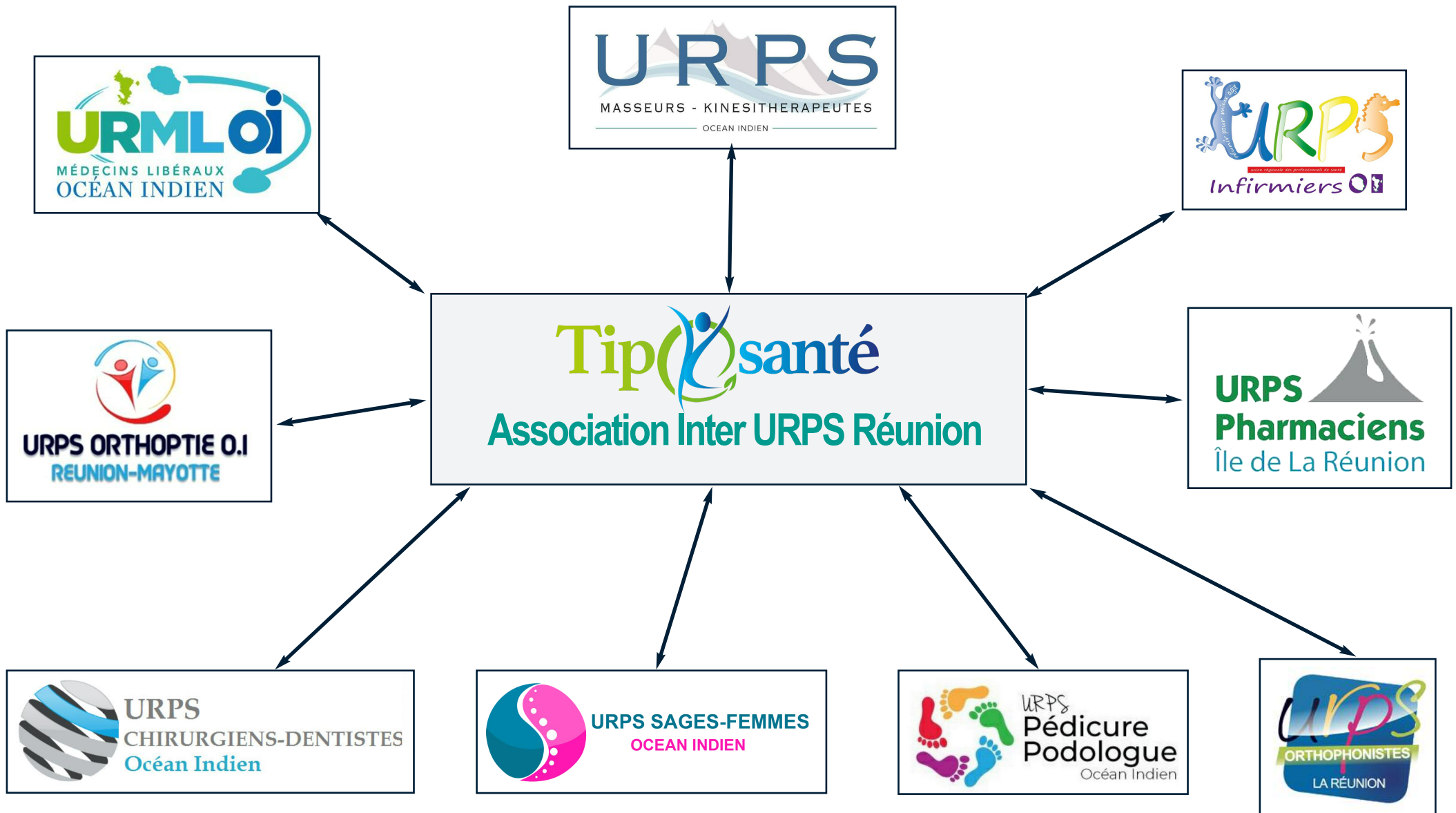


Liens inter URPS La Réunion - Mayotte



Présidentes et Présidents des URPS OI



Lucie ETHEVE

Présidente de l'Union Régionale
des Sages-Femmes
de l'Océan Indien

Vice Présidente de Tip@santé

Sage-Femme
à Sainte Marie



Eric WAGNER

Président de l'Union Régionale
des Masseurs-Knésithérapeutes
de La Réunion et Mayotte

URPS MK OI

Masseur-Kinésithérapeute
Le Port

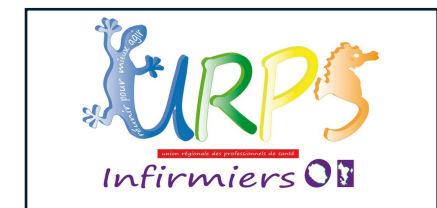


Anne Laure ALBISETTI

Présidente de l'Union Régionale
des Infirmières et Infirmiers ibéraux
de La Réunion et La Mayotte depuis 2016

Infirmière libérale depuis 2009
exerçant à Saint Pierre

Présidente PTA974 et INFCI depuis 2021



Présidentes et Présidents des URPS OI



Dr Cyndie JAGLALE LETNIOWSKI

1^{re} Vice Présidente de l'Union Régionale des Médecins libéraux de l'Océan Indien

Médecin généraliste à Bras Panon

Réunionnaise diplômée à Lille, Le Docteur AGLADE exerce à Bras Panon depuis 2011 en tant que médecin de famille, privilégiant le rapport humain et soutenant l'éducation thérapeutique du patient.



Dr Boubker EL BEGHDAI

Président de l'Union Régionale des Pharmaciens de La Réunion

Pharmacien
Saint-André



Naïma LIAFI

Présidente de l'Union Régionale des Pédicures Podologues OI

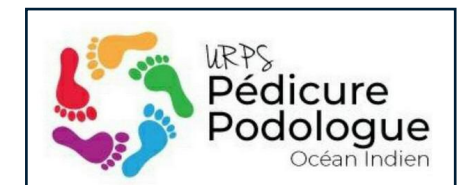
Pédicure Podologue depuis 12 ans à Saint Gilles Les Bains

Posturologue

Formatrice IREPS Réunion
ETP et coordination ETP

Secrétaire de Tip@santé depuis 3 ans

Participation à la création CPTS Ouest



«Patient, pour votre professionnel de santé,

**vosre choix
c'est vosre droit***



* Dans le cadre des droits et devoirs de chacun. Article L1110-8 du code de la santé publique
"Le droit du malade au libre choix de son praticien et de son établissement de santé et de son mode de prise en charge, sous forme ambulatoire ou à domicile, en particulier lorsqu'il relève de soins palliatifs au sens de l'article L. 1110-10, est un principe fondamental de la législation sanitaire. (...)"

** Nous sommes tous libres de choisir notre soignant.

Une initiative des URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé) de La Réunion



Le Droit des patients

Affiche créée en 2020 à l'initiative de l'URPS INFIRMIERS en partenariat avec l'ensemble des URPS Réunion Mayotte

Article L1110-8 du Code de Santé publique

Droit du malade au libre choix de son praticien, de son établissement de santé et de son mode de prise en charge, en ambulatoire ou à domicile

Pour ma kiné respi...
comment trouver
un cabinet kiné
avec oxygène ?





Consultations prises en charge à 100 %
dans la limite des tarifs de base de l'Assurance Maladie

*Vos rendez-vous avec
avec votre Sage-Femme
et votre Kinésithérapeute*

Liens inter Pro Sages-Femmes - Kinés

Dévoilement des Affiches Sages-femmes - Kinés main dans la main

A

ffiches réalisées et imprimées
par l'URPS MK Réunion Mayotte

Sage-Femme	Sage-Femme et Kiné	Masseur Kinésithérapeute
 Suivi Allaitement	 Gestion douleurs post partum	 Rééducation Abdominale
 Soins Mère - Enfant	 Reflux gastro-oesophagien	 Douleurs articulaires
 Vaccinations Famille	 Conseils ergonomiques	 Rééducation Plagiocéphalie
 Consultation gynécologique et contraception	 Education périnéale	 Rééducation Respiratoire
Ateliers parents : Massages bien-être des bébés (hors convention)		
Sages-femmes et kinésithérapeutes sont aussi à votre écoute pour lutter contre les violences physiques ou psychologiques sur les femmes et enfants ainsi que la lutte contre les addictions.		
		 Rééducation orthopédique et neurologique